Document d'aide non exhaustif, non contractuel, à adapter selon l'entreprise considérée

No	m et adresse de l'établissement			
No (dét	om du responsable légal centeur du certificat de cafetier pour les établissements pub	olics)		
	om du responsable de la sécurité alimentain rant du commerce, par exemple, si différent du responsabl			
De	scriptif de l'entreprise			
*	Type de commerce (restaurant, bar, tea-room, traiteur, sandwicherie, etc.)			
*	Nombre de places assises			
*	Type de denrées (mets) (traditionnelles, exotiques, plat du jour, etc.)			
*	Horaires d'ouverture			
*	Adresse postale			
	(si différente de l'adresse géographique)			
Lis	ste des postes de travail et formation du	 ı personr	nel de cuisine	
Lis		 ı personr	nel de cuisine Formation]
Lis	ste des postes de travail et formation du	ı personr]
Lis	ste des postes de travail et formation du	ı personr		
Lis	ste des postes de travail et formation du	ı personr] = -
Lis	ste des postes de travail et formation du	ı personr]
Lis	ste des postes de travail et formation du	ı personr		= - - -
	ste des postes de travail et formation du	ı personr		=
	Fonction	ı personr		
	ste des postes de travail et formation du Fonction Fonction ste des fournisseurs	ı personr		=
Lis ◆	Fonction Fonction Ste des fournisseurs Viandes	ı personr		- - - - -
Lis ◆	Fonction Ste des postes de travail et formation du Fonction Ste des fournisseurs Viandes Poissons	ı personr		
Lis ◆ ◆	rete des postes de travail et formation du Fonction Ste des fournisseurs Viandes Poissons Produits laitiers	ı personr		
Lis	ste des postes de travail et formation du Fonction Ste des fournisseurs Viandes Poissons Produits laitiers Légumes	ı personr		

Analyse des dangers microbiologiques (généralités)

Étapes / Processus	Mesures / Directives	Vérification / Feuille(s) de contrôle							
	Respecter l'hygiène des structures et des appareils (directive, plan des nettoyages)	Voir feuille de contrôle							
Hygiène de l'établissement	Désinfecter si nécessaire								
	Maintenir le bon état des équipements, structures et appareils	Vérifier l'état des structures et des appareils							
	Tenues propres et professionnelles	Contrôle par le responsable							
Hygiène du personnel	Lavage soigneux des mains avec du savon	Après passage aux toilettes Avant de toucher les denrées Après chaque contact avec l'extérieur							
	Essuie-mains à usage unique	Voir fouille de contrêle							
	Surveiller les températures (directive)	Voir feuille de contrôle							
Réfrigérateurs Congélateurs	Signaler tout problème	Vérifier l'état et la propreté des joints et la couche de givre							
	Vérifier la propreté des récipients								
	Emballer, couvrir les denrées alimentaires								
Stockage	Pas de stockage directement sur le sol ni de caisses sur les plans de travail	Tout le temps !							
	Dater les sous vides et les surgelés "maison"								
	Surveiller les températures	Feuille de contrôle si livraisons fréquentes							
Livraisons fournisseurs Achats et réception des denrées	Vérifier l'état de la marchandise, l'aspect, l'odeur	A chaque arrivage, noter les remarques éventuelles sur le bulletin de livraison							
alimentaires	S'assurer des désignations correctes des produits, vérifier le datage	Attention à la tromperie							
	product, volumer to datage	Rotations des denrées : principe du "premier entré premier sorti"							
	Pas de manipulation de volaille et d'autres denrées sur la même planche de découpe	Planche de découpe à réserver spécialement pour la volaille							
	Décongélation dans un réfrigérateur ou une chambre froide à + 5°C maximum								
Manipulations	Respecter les temps de cuisson								
	Refroidir rapidement les denrées destinées à une utilisation ultérieure								
	Contrôler la qualité de l'huile de friture	Avec papier test ou appareil							

Document d'aide non exhaustif et non contractuel

Surveillance des températures de livraison

Mois de :	
Fournisseur:	

Les températures des denrées alimentaires livrées réfrigérées ou surgelées sont à contrôler avec un thermomètre et à relever au minimum 1 à 2 fois/semaine par fournisseur (fréquence à fixer).

Si les températures sont non conformes : noter la température réelle, décrire l'action corrective menée (renvoi de la marchandise par exemple), avertir le responsable et le fournisseur.

Rappel des exigences légales : viande de bœuf, porc, agneau, cheval, gibier +7 °C viande hachée +2 °C viande de volaille +4 °C préparation de viande (charcuterie) +4 °C poisson frais +2 °C abats (foie, rognon,...), sang +3 °C

Dates	Types de denrées	Datage, emballage, qualité,	T °C	Visa	Actions correctives Remarques
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					

Document d'aide non exhaustif et non contractuel

Surveillance des température	Surveilla	nce	des	tem	pera	tures
------------------------------	-----------	-----	-----	-----	------	-------

Mois de	-	
MOIS DE	-	

Les températures des denrées alimentaires stockées dans les installations réfrigérées sont à contrôler avec un thermomètre et à relever quotidiennement ou au minimum 2 à 3 fois/semaine (fréquence à fixer).

Si les températures sont non conformes : noter la température réelle, décrire l'action corrective menée, avertir le responsable, puis recontrôler la température 2 ou 3 heures plus tard.

Rappel des exigences légales : viandes fraîches et produits de charcuterie +5 °C maximum, poissons frais +2 °C maximum, surgelés -18 °C minimum.

Dates	Appareil N° 1	Appareil N° 2	Appareil N° 3	Appareil N° 4	Visa	Actions correctives
Dates					VISA	Remarques
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						

Document d'aide non exhaustif et non contractuel

|--|

Mois de

Feuille de contrôle des no	etto	yag	es		No	om :								'	/isa	:		_		No	m :								_ ^	'isa	:	
Nom et visa des opérateurs) Nom : Visa : Nom : Visa :																																
Structures et appareils		l _		1 .	i _						:	:	-	-	-					2					l							Remarques
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
			-							-										-			-									
			-	-			-													-												
											-																					
							-																								<u> </u>	
															1																	
				-						-						-					-											
			-	-	-		-	-		-			-	·						-			1					·····				
					<u> </u>															<u>.</u>												
															ļ													ļ				

Document d'aide non exhaustif et non contractuel

Surveillance des températures	des
liaisons chaudes et froides	

Mois de :	
Fournisseur:	

Les températures des denrées alimentaires livrées en liaisons chaudes et froides sont à contrôler avec un thermomètre et à relever quotidiennement.

Si les températures sont non conformes : noter la température réelle, décrire l'action corrective menée, avertir le responsable et le fournisseur (cuisine de production).

Rappel des températures à respecter : liaison froide + 5 °C maximum

liaison chaude + 63 °C minimum

Dates	Types de denrées livrées en liaison chaude	Types de denrées livrées en liaison froide	T °C liaison chaude	T °C liaison froide	Visa	Actions correctives Remarques
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						